

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1067 26 avril 2014

SOMMAIRE

Kalidad Invest S.A 51191	R-G-O Consultance & Service S.à r.l 51175
Kelu S.à r.l51174	SOCEPAL, société de gestion de patrimoi-
Les Sudistes s.à r.l51174	ne familial51173
Monier Holdings GP S.A51216	Solidar Sicav 51173
MYro S.à r.l51216	Solymar S.A
Overland Investment51173	Solymar S.A
Power Systems S.A 51174	Sostmeier Sàrl 51172
PREMF Debt Holdings S.à r.l 51203	Tecref S.à r.l51171
Private One SICAV-FIS51174	Tilford Investments S.à r.l 51170
Pronimo S.A	TIWS Succursale Luxembourg de Telefo- nica International Wholesale Services II,
PRS Luxembourg Partner I	S.L. Unipersonal 51172
QD Europe S.à r.l	TOP Audit 51170
Redalpine Capital I S.C.S., SICAR 51176	Valore 5 S.A
Redpoint Omega Luxembourg S.à r.l 51176	Variopartner SICAV 51170
Redpoint Omega Luxembourg S.à r.l 51176	Varuna Infinity Fund 51172
Redpoint Omega Luxembourg S.à r.l 51176	Verbriefungsgesellschaft REPE S.A 51171
Redstone Securities Holdings S.à r.l 51175	Volotea 51171
RE Nocciola S C A 51177	Volotea GP51171



Tilford Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 85.692.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'associé unique de la société:

- La société Deerborn Worldwide Group Corp., ayant son siège social au 61, Calle 61 Avenue Ricardo Arango - Obarrio, PA-0816-01832 Panama, République de Panama

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TILFORD INVESTMENTS S.à r.l.

Référence de publication: 2014033190/13.

(140036689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

TOP Audit, Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 142.867.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 12 décembre 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue extraordinairement en date du 12 décembre 2013 décide de:

- renouveler à la fonction d'Administrateur Monsieur Pfeiffer Tom, né le 16 octobre 1972, à Ettelbruck, Luxembourg, ayant son adresse au 20, A Gaessen, L-6931 Mensdorf;

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2013.

- renouveler à la fonction de commissaire aux comptes la société Revex S.à r.l., ayant son siège social au 28, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014033196/16.

(140037153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Variopartner SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 87.256.

Le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé de transférer le siège social de la société du 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 11-13, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg avec effet au 28 février 2014.

Pour VARIOPARTNER SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014033207/13.

(140037178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Valore 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 127.295.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 24 février 2014 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2014.

Référence de publication: 2014033219/12.

(140036844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.



Volotea, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.189.

Les comptes annuels au 31 Juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2014.

Volotea S.C.A. Volotea GP S.à r.l.

Signature *Gérant*

Référence de publication: 2014033215/14.

(140037334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Volotea GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.029.

Les comptes annuels au 31 Juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2014.

Volotea GP S.à r.l.

G.B.A.D. Cousin / Charles Jean-Jacques Stanley Grimm

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2014033216/13.

(140037328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Verbriefungsgesellschaft REPE S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.987.

Les comptes annuels au 20 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2014.

Verbriefungsgesellschaft REPE S.A.

Représentée par Damien Nussbaum

Gérant

Référence de publication: 2014033209/13.

(140036717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Tecref S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 173.257.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014033188/14.

(140036547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.



TIWS succursale Luxembourg, TIWS Succursale Luxembourg de Telefonica International Wholesale Services II, S.L. Unipersonal, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 145.969.

Extrait sincère et conforme des résolutions du conseil d'administration de la société mère, Telefonica International Wholesale Services II, S.L. Unipersonal (la «société», immatriculée au Registre de commerce de Madrid, sous le numéro B 85627792, prises en date du 2 décembre 2013 et ratifiées par acte authentique par devant Me. Angel Aloguera Gomez, notaire de résidence a Madrid, Espagne, le 21 décembre 2013

Il a été résolu de nommer, en date du 2 décembre 2013,:

Monsieur José Luis GAMO CUADRADO, de nationalité espagnole, né le 23 mars 1965 à Guadalajara, Espagne, avec adresse professionnelle à Ronda de la Comunicación s/n, Edificio Norte 2, 4 ème . Etage, 28050 Madrid, Espagne, titulaire du document d'identité numéro 07216855F, comme représentant permanent et directeur général de la succursale Luxembourgeoise, TIWS succursale Luxembourg de Telefonica International Wholesale Services II, S.L. Unipersonal, en abrégé TIWS Succursale Luxembourg, tout en lui attribuant tous les pouvoirs nécessaires pour représenter la Succursale au Grand-Duché de Luxembourg et l'autorisant à engager la Succursale par sa seule signature.

M. José Luis GAMO CUADRADO, ainsi nommé, remplace M. Jose Ramon VELA MARTINEZ, représentant permanent et directeur général sortant de la Succursale.

Pour extrait sincère et conforme

Etude LG@VOCATS

Mandataire

Référence de publication: 2014033189/24.

(140036732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Varuna Infinity Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.229.

Par la présente, je vous informe de ma démission de ma fonction d'administrateur B et de président du conseil d'administration de votre société.

Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Monsieur Eric MAGRINI.

Référence de publication: 2014033208/10.

(140037202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Sostmeier Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 160.601.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014033173/10.

(140036631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Solymar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 108.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 28 février 2014.

Référence de publication: 2014033172/10.

(140036889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.



Solymar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 108.568.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par Le Conseil d'Administration en date du 14 février 2014 que Monsieur Paolo LAM-BERTINI a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat et ce, jusqu'au terme de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 28 février 2014.

Référence de publication: 2014033171/14.

(140036888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Solidar Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg. R.C.S. Luxembourg B 152.084.

Il est à noter que monsieur Gianluigi Sagramoso a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 14 janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 28 février 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014033170/12.

(140037218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

SOCEPAL, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.536.

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCEPAL, société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014033166/12.

(140037167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Overland Investment, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 13.824.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu le 21 novembre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme OVERLAND INVESTMENT S.A., dont le siège social à L-1750 Luxembourg, 66 avenue Victor Hugo, a été dénoncé en date du 23 septembre 2005, RCS B 13.824 et mis les frais à la charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Thomas Held

Liquidateur

Référence de publication: 2014033430/16.

(140037387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.



Private One SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 141.792.

Le rapport annuel au 30 septembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRIVATE ONE SICAV-FIS

SICAV-FIS

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014033093/13.

(140036840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Power Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 59.513.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014033090/10.

(140037272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Kelu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 157.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014032962/10.

(140036570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Les Sudistes s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 133.630.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014032984/9.

(140036719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

QD Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2366 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 164.566.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014033104/12.

(140036557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.



Pronimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125A, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.287.

L'adresse de l'administrateur Monsieur Frank BERNARD est la suivante:

125 A, rue d'Esch, L-4440 Soleuvre

Soleuvre, le 12 février 2014.

La société

Référence de publication: 2014033100/11.

(140037114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

PRS Luxembourg Partner I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.844.

Le Conseil de gérance a nommé Monsieur lan Henderson (No1 Seaton Place St Helier, Jersey, JE4 8YJ, Etats Unis d'Amérique) au poste de gérant en remplacement de Monsieur Ludovic Chechin-Laurans avec effet au 28 janvier 2014 jusqu'à la prochain assemblée générale des actionnaires en 2014.

Référence de publication: 2014033101/10.

(140036609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

PRS Luxembourg Partner I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.844.

Le 9 mai 2013 l'associé unique PRS International Consulting Inc de PRS Luxembourg Partner I a changé de dénomination sociale en EFG Investment Services Inc.

Référence de publication: 2014033102/9.

(140036863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

R-G-O Consultance & Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9772 Troine, Maison 32.

R.C.S. Luxembourg B 67.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014033105/9.

(140037085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Redstone Securities Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.978.

EXTRAIT

En date du 27 février 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Raluca Gruiosu, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Igor Ismagilov, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 février 2014.

Référence de publication: 2014033111/15.

(140036649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.



Redalpine Capital I S.C.S., SICAR, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.426.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung der Redalpine Capital I S.C.S., SICAR die am 13. November 2013 in Luxemburg stattfand:

Gemäß Artikel 3 der Satzung der Redalpine Capital I S.C.S., SICAR, beschließt die Außerordentliche Generalversammlung die erste Verlängerung der Laufzeit der Gesellschaft um ein Jahr. Die Laufzeit der Gesellschaft endet somit am 31. August 2015.

Die Außerordentliche Generalversammlung beschließt des Weiteren, den Gesellschaftssitz von 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, mit Wirkung zum 1. Dezember 2013, zu verlegen und Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft entsprechend abzuändern.

Im Weiteren hat die Komplementärin der Redalpine Capital I S.C.S., SICAR, die Redalpine Venture Partners S. à r. l., ihren Gesellschaftssitz mit Wirkung zum 1. Dezember 2013 von 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Februar 2014.

Für Redalpine Capital I S.C.S., SICAR

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2014033106/24.

(140036536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Redpoint Omega Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 150.392.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014033108/10.

(140036992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Redpoint Omega Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 150.392.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014033109/10.

(140037031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Redpoint Omega Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 150.392.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014033110/10.

(140037079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.



RE Nocciola S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 184.850.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

1. RE Cookies S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register (the Limited Partner),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal; and

2. RE Pistacchio S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register (the Unlimited Partner),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The appearing parties referred to in items 1. and 2. above shall be referred to as the Subscribers.

Said powers of attorney, after having been signed ne varietur by the attorney-in-fact of the Subscribers and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Subscribers, represented as stated above, have requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which they declare to establish as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form and name. There exists a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "RE Nocciola S.C.A" (the Company).

2. Registered office.

2.1 Place and transfer of the registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within such municipality by a resolution of the sole manager of the Company (the Manager). The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager.

In the event that in the view of the Manager extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

- 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.
- **4. Object.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets, including without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may borrow in any form and issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.



The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

Chapter II. Capital, Shares

5. Share capital. The share capital is set at forty-five thousand euro (EUR 45,000.00-) represented by 1 (one) unlimited share having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.00-), which is fully paid-up (the Unlimited Share) and 1,799 (one thousand seven hundred and ninety-nine) limited shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.00) each, which are fully paid-up (the Limited Shares).

The Unlimited Share and the Limited Shares are collectively referred to as the shares.

- **6. Share capital increase and share capital reduction.** The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of these articles of association (the Articles), as provided for in Article 13.4.
- **7. Distributions to the Unlimited Share and the Limited Shares.** The Unlimited Share and the Limited Shares shall be entitled to distributions, whether by way of dividend distribution, share redemption or otherwise, as set out in Article 21.

7.1 Pre-emptive rights

In the case of an issuance of shares in consideration for a payment in cash or an issuance in consideration for a payment in cash of those instruments covered in article 32-4 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), including, without limitation, convertible bonds that entitle their holders to subscribe for or to be allocated with shares, the shareholders shall have pro rata pre-emptive rights with respect to any such issuance in accordance with the Companies Act.

7.2 Contributions to a "capital surplus" account

The Manager is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the Manager, within the limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

In addition, the General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account referred to in the above paragraph.

7.3 Share premium and capital surplus attached to the Limited Shares and the Unlimited Share

Any contribution in cash or in kind made as share premium in connection with the subscription of the Unlimited Share or the Limited Shares will be booked in a share premium account relating to respectively the Unlimited Share (the Unlimited Share Premium) or the Limited Shares (the Limited Shares Premium). The Unlimited Share Premium and the Limited Share Premium are respectively available only (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to respectively the holder of Unlimited Share and the holders of Limited Shares and (ii) to be incorporated in the share capital to issue respectively Unlimited Shares or Limited Shares only.

Any contribution in cash or in kind made as capital contributions without the issuance of new shares will be booked in a "capital surplus" account relating to the Unlimited Share (the Unlimited Capital Surplus) or Limited Shares (the Limited Capital Surplus), as the case may be, pursuant to a resolution of the Manager or the General Meeting, as the case may be. The Unlimited Capital Surplus and the Limited Capital Surplus are respectively available only (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to the holders of Unlimited Share and the holders of Limited Shares and (ii) to be incorporated in the share capital to issue respectively Unlimited Shares or Limited Shares only.

8. Shares.

8.1 Form of the shares

The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives).

8.2 Share register

A share register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the nominal value or accounting par value paid in on each such share, the issuance of shares, the transfer of shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

8.3 Ownership and co-ownership of shares

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

8.4 Share redemptions



In the course of any given financial year, the Company may repurchase, at the option of its shareholders, shares at a repurchase price as determined by the Manager.

The repurchase of shares in accordance with article 8.4 of the Articles is permitted provided that: (i) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the Manager, are not, or following the repurchase would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or the Articles; (ii) the repurchase price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or the Articles; and (iii) the repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company. The repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 6 of the Articles.

9. Transfer of shares. A transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

10. Liability of the shareholders. The holders of Limited Shares bear a liability which is limited to the amount of their contribution to the Company as share capital, share premium or capital surplus.

The liability of the holders of Unlimited Shares for the liabilities of the Company shall be joint and unlimited, as set out in article 102 of the Companies Act.

Chapter III. Meeting of shareholders

11. Powers of the General Meeting.

11.1 General

Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. The General Meeting shall have those powers expressly reserved to it by the Companies Act or by the Articles.

11.2 Consent rights of the holders of Unlimited Shares regarding resolutions of the General Meeting

The General Meeting may not pass any resolution without the consent of the holders of Unlimited Shares.

12. Annual General Meeting of the shareholders - Other meetings. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday of the month of June at 10:30 a.m. of each year. If such a day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if the Manager decides that exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

13. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote.

13.1 Right and obligation to convene a General Meeting

The Manager, as well as the supervisory board (conseil de surveillance) of the Company (the Supervisory Board) if any, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one-tenth of the subscribed capital may request that the entry of one or more items be added to the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

13.2 Procedure to convene a General Meeting

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of 8 (eight) days, and 8 (eight) days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent 8 (eight) days before the meeting to the registered shareholders. Evidence that this formality has been complied with is not required.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letter only.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting set by the Manager or by the Supervisory Board (conseil de surveillance), as the case may be, the General Meeting may be held without prior notice. In addition, if all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting and agree unanimously to set the agenda



of the General Meeting, the General Meeting may be held without having been convened by the Manager or by the Supervisory Board (conseil de surveillance), as the case may be.

13.3 Voting rights attached to the shares

Each share entitles its holder to one vote.

13.4 Quorum, majority, requirements and reconvened General Meeting for lack of quorum

Except as otherwise required by law or by the Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented, no quorum of presence being required.

However, resolutions to amend the Articles may only be passed in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented (the Presence Quorum) and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which pertain to the purpose or the form of the Company. If the Presence Quorum is not reached, a second General Meeting may be convened, in the manner set out in the Articles, by means of notices published twice, with an interval of at least 15 (fifteen) days and 15 (fifteen) days before the General Meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be passed, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting.

In calculating the majority with respect to any resolution of a General Meeting, votes relating to shares in which the shareholder abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate are not taken into account.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous vote of the shareholders and bondholders.

13.5 Participation by proxy

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

13.6 Vote by correspondence

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and signature of the relevant shareholder, (ii) an indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice with the proposals for resolutions relating to each agenda item and (iv) the vote (approval, refusal, abstention) on the proposals for resolutions relating to each agenda item. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 24 (twenty-four) hours before the relevant General Meeting.

13.7 Participation in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

13.8 Bureau

The shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer together form the bureau of the General Meeting.

13.9 Minutes and certified copies

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, where decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Manager.

Chapter IV. Management

14. Management.

14.1 Powers of the Manager

The Company shall be managed by a sole Manager, being a holder of Unlimited Shares or not.

The Manager is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Manager.

14.2 Appointment and removal of the Manager

The Manager shall be elected by the General Meeting and it may be removed by the General Meeting as set out in Article 11.2. The General Meeting shall also determine its term of office.



14.3 No Remuneration of the Manager

The Manager shall receive no remuneration from the Company.

14.4 No dissolution of the Company

The Company shall not be automatically dissolved as a result of:

- (i) the dissolution or the bankruptcy of the Manager,
- (ii) the death of the Manager,
- (iii) the Manager does no longer have the legal capacity and power to act on a permanent basis; or
- (iv) the removal of the Manager.

15. Delegation of powers.

15.1 Daily management

The Manager may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a shareholder or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

15.2 Delegation to perform specific functions

The Manager is also authorised to appoint a person for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

16. Binding signatures.

16.1 Signatory powers of the Manager

The Company shall be bound toward third parties in all matters by the signature of the Manager.

16.2 Grant of specific powers of attorney

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company (including in respect of its daily management), but only within the limits of such power.

17. Indemnification. The Company must indemnify the Manager and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been the Manager of the Company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct towards any person other than the Company.

18. Supervisory Board (Conseil de surveillance) - Independent auditor (réviseur d'entreprises agréé/cabinet de révision agréé).

18.1 Supervisory Board (conseil de surveillance)

The operations of the Company shall be supervised by at least three statutory auditors (commissaires) who shall form the Supervisory Board (conseil de surveillance).

The Supervisory Board (conseil de surveillance) may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorise any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulations or under the Articles, exceed the powers of the Manager.

18.2 Appointment and removal of members of the Supervisory Board (conseil de surveillance)

The members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) will be appointed by the General Meeting, which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

18.3 Chairman

The Supervisory Board (conseil de surveillance) shall appoint a chairman from among its members. The chairman will chair all meetings of the Supervisory Board (conseil de surveillance). In his/her absence, the other members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) will appoint another chairman pro tempore who will chair the relevant meeting by simple majority vote of the members present or represented at such meeting.

18.4 Procedure to convene a Supervisory Board (conseil de surveillance) meeting

The Supervisory Board (conseil de surveillance) shall meet upon call by the chairman or any two members of the Supervisory Board (conseil de surveillance), at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Supervisory Board (conseil de surveillance) shall be given to all the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) at least 24 (twenty-four) hours in advance of the day and the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance).

No such written meeting notice is required if all the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) are present



or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance). Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Supervisory Board (conseil de surveillance).

18.5 Participation by proxy

Any member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may act at any meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance) by appointing in writing another member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance).

18.6 Participation by conference call, video conference or similar means of communication

Any member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may participate in a meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance) by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance) held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

18.7 Proceedings

(a) Quorum and majority requirements

The Supervisory Board (conseil de surveillance) may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non participation is not taken into account in calculating the majority.

(b) Participation by proxy

A member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may represent more than one member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) by proxy, under the condition however that at least two members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) are present at the meeting.

18.8 Written resolutions

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may also be passed in writing, in the event of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each member of the Supervisory Board (conseil de surveillance), manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

18.9 Signature of Supervisory Board (conseil de surveillance) minutes

The minutes of a meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance) shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chairs such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board (conseil de surveillance).

18.10 Independent auditor (réviseur d'entreprises agréé/cabinet de révision agréé)

However, no Supervisory Board (conseil de surveillance) shall be formed if, instead of forming a Supervisory Board (conseil de surveillance), one or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé) are appointed by the General Meeting to perform the statutory audit of the annual accounts in accordance with applicable Luxembourg law. The independent auditor(s) shall be appointed by the General Meeting in accordance with the terms of a service agreement to be entered into from time to time by the Company and the independent auditor(s). The independent auditor(s) may only be removed by the General Meeting for just cause.

Chapter V. Financial year, Distributions of profits

19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall end on 31 December of each year.

20. Annual accounts.

20.1 Responsibility of the Manager

The Manager shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the annual General Meeting.

20.2 Submission of the annual accounts to the Supervisory Board (conseil de surveillance



At the latest 1 (one) month prior to the annual General Meeting, the Manager will submit the annual accounts together with the report of the Manager and such other documents as may be required by law to the Supervisory Board (conseil de surveillance) (if any), who will thereupon draw up its report.

20.3 Availability of documents at registered office

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the annual accounts, the report(s) of the Manager and of the Supervisory Board (conseil de surveillance) or the independent auditor, as the case may be, and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company, where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

21. Allocation of results.

21.1 Allocation to the legal reserve

From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

21.2 Allocation of results

The General Meeting shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with Article 21.1.

21.3 Interim dividends

The Manager may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

21.4 Payment of dividends

Dividends may be paid in euro or any other currency chosen by the Manager and they may be paid at such places and times as may be determined by the Manager within the limits of any decision made by the General Meeting (if any).

Dividends may be paid in kind in assets of any nature, and the valuation of those assets shall be set by the Manager according to valuation methods determined at its discretion.

22. Dissolution and liquidation.

22.1 Principles regarding the dissolution and the liquidation

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of the Articles, as set out in Article 13.4. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

23. Applicable law. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law.

Transitional provisions

The first accounting year shall begin today and end on 31 December 2014.

Subscription

The Articles having thus been established, the Subscribers, represented as stated above, hereby declare that they subscribe in cash to one thousand eight hundred (1,800) shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.00) each representing the total share capital of the Company, for an aggregate subscription price of forty-five thousand euro (EUR 45,000.00), as follows:

- 1. the Limited Partner subscribes to the one thousand seven hundred and ninety-nine (1,799) Limited Shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.00) each, by way of a contribution in cash amounting to forty-four thousand nine hundred and seventy-five euro (EUR 44,975.00); and
- 2. the Unlimited Partner subscribes to the Unlimited Share having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.00), by way of a contribution in cash amounting to twenty-five euro (EUR 25.00),

so that the amount of forty-five thousand euro (EUR 45,000.00) paid by the Subscribers is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary and the notary expressly bears witness to it.

Statement - Costs

The undersigned notary declares that the conditions provided by articles 26, 26-3 and 26-5 (with article 26-1 paragraph (2) being not applicable as no contribution for assets other than cash has been made at the incorporation of the Company) of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

Extraordinary general meeting

The Subscribers, represented as stated above, representing the whole of the share capital, have held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company and passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1. there be appointed the Unlimited Partner, as Manager of the Company for an unlimited period;
- 2. there be appointed KPMG Luxembourg, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 149.133, with registered office at 9 Allée Scheffer, L-1510 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé/cabinet de revision agréé) until the annual General Meeting that will approve the annual accounts of the accounting year ending on 31 December 2014; and
- 3. the address of the registered office of the Company is set at 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the attorneys in fact of the Subscribers, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same attorneys in fact of the Subscribers and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this notarial deed

This notarial deed, having been read to the attorneys in fact of the Subscribers, represented as stated above, signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

1. RE Cookies S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (l'Actionnaire Limité),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. RE Pistacchio S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (l'Actionnaire Illimité),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les comparants, mentionnés aux paragraphes 1. et 2. ci-dessus sont dénommés collectivement les Souscripteurs.

Les dits mandats, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des Souscripteurs et par le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec ce-dernier aux formalités de l'enregistrement.

Les Souscripteurs, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêtés comme suit:

Chapitre I er . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

1. Forme et Dénomination. Il est établi une société en commandite par actions sous la dénomination de "RE Nocciola S.C.A." (la Société).

2. Siège social.

2.1 Lieu et transfert du siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré dans cette commune par simple décision du gérant unique de la Société (le Gérant). Le siège social peut également être transféré dans cette commune par simple décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant.



Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes en charge de la gestion journalière de la Société.

- 3. Durée de la société. La Société est constituée pour une période indéterminée.
- **4. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par l'échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société

La Société peut emprunter sous toutes formes et émettre des titres de créance, obligations, certificats, actions, parts bénéficiaires, warrants et tous types de titres de dettes et de titres de capital. La Société peut prêter des fonds y inclus les revenus des emprunt et/ou des émissions de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement.

Chapitre II. Capital social, Actions

5. Capital social. Le capital social est fixé à un montant de quarante-cinq mille euros (45.000 EUR), représenté par une (1) action illimitée ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) entièrement libérée (l'Action Illimitée) et mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (1.799) actions limitées ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune entièrement libérées (les Actions Limitées)

L'Action Illimitée et les Actions Limitées forment ensemble les actions.

- **6. Augmentation du capital social et réduction du capital social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification de ces statuts (les Statuts), tel que prévu à l'Article 13.4.
- 7. Distributions à l'Action Illimitée et aux Actions Limitées. L'Action Illimitée et les Actions Limitées donnent droit aux distributions, au moyen de distributions de dividendes, de rachat d'actions ou de toute autre manière, tel que prévu à l'Article 21.
 - 7.1 Droits préférentiels de souscription

En cas d'émission d'actions par apport en numéraire ou en cas d'émission d'instruments qui entrent dans le champ d'application de l'article 32-4 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) et qui sont payés en numéraire, y compris et de manière non exhaustive, des obligations convertibles permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de s'en voir attribuer, les actionnaires disposent de droits préférentiels de souscription au pro-rata de leur participation en ce qui concerne toutes ces émissions conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

7.2 Apport au compte de "capital surplus"

Le Gérant est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par le Gérant et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles actions doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise.

De plus, l'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise; de tels apports seront enregistrés dans le compte de capital surplus mentionné au paragraphe ci-dessus.

7.3 Compte de prime d'émission et "capital surplus"

Tout apport en numéraire ou en nature effectué sous forme d'une prime d'émission en relation avec la souscription de l'Action Illimitée ou des Actions Limitées sera comptabilisée dans un compte de prime d'émission relatif respectivement à l'Action Illimitée (la Prime d'Emission de l'Actions Illimitée) ou aux Actions Limitées (la Prime d'Emission des Actions Limitées). La Prime d'Emission de l'Action Illimitée et la Prime d'Emission des Actions Limitées sont uniquement disponibles (i) à des fins de distributions, au moyen de distributions de dividendes, de rachat d'actions ou de toute autre manière, respectivement aux détenteurs de l'Action Illimitée et aux détenteurs des Actions Limitées et (ii) afin d'être incorporées au capital social en vue d'émettre respectivement de l'Action Illimitée ou des Actions Limitées uniquement.



Tout apport en numéraire ou en nature effectué sous forme d'apport en fonds propres sans émission de nouvelles actions sera bloquée dans un compte "capital surplus" relatif à l'Action Illimitée (le Capital Surplus Illimité) ou aux Actions Limitées (le Capital Surplus Limité), le cas échéant, conformément à une décision du Gérant ou de l'Assemblée Générale, le cas échéant. Le Capital Surplus Illimité et le Capital Surplus Illimité sont uniquement disponibles (i) à des fins de distributions, au moyen de distributions de dividendes, de rachat d'actions ou de toute autre manière, respectivement au détenteur de l'Action Illimitée et aux détenteurs des Actions Limitées et (ii) afin d'être incorporés au capital social en vue d'émettre respectivement des Actions Illimitées ou des Actions Limitées uniquement.

8. Actions.

8.1 Forme des actions

Les actions de la Société sont nominatives

8.2 Registre des actionnaires

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune des actions, les émissions d'actions, les cessions d'actions et les dates desdites émissions et cessions d'actions. La propriété des actions est établie par l'inscription dans le registre.

8.3 Propriété et co-propriété des actions

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Au cas où une action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

8.4 Rachat d'actions

En cours de tout exercice social, la Société peut racheter, au choix de ses actionnaires, ses actions à un prix de rachat déterminé par le Gérant.

Le rachat de ses actions en application de l'article 8.4 de ces Statuts est autorisé sous réserve que: (i) l'actif net de la Société, comme documenté dans les comptes intérimaires de la Société à préparer par le Gérant, n'est pas, ou ne deviendra pas, après le rachat, inférieur au montant du capital social de la Société augmenté des réserves ne pouvant pas être distribuées selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou ces Statuts; (ii) le prix de rachat n'excède pas le montant des profits de l'exercice social en cours augmenté de tout profit profité et toute somme à allouer à la réserve selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou ces Statuts; et (iii) le rachat est suivi par une réduction du capital de la Société. Le rachat sera décidé par les actionnaires en conformité avec l'article 6 des Statuts.

9. Cessions d'actions. La cession des actions peut se faire par une déclaration de cession écrite qui sera inscrite au registre des actionnaires de la Société, après avoir été datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, et conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis de manière satisfaisante pour la Société.

10. Responsabilité des actionnaires. Les détenteurs d'Actions Limitées n'engagent leur responsabilité qu'à concurrence du montant de leur apport à la Société comme capital social, prime d'émission ou capital surplus.

La responsabilité des détenteurs d'Actions Illimitées pour les dettes de la Société sera solidaire et illimitée, comme prévu à l'article 102 de la Loi de 1915.

Chapitre III. Assemblées de actionnaires

11. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.

9.1 Généralités

Toute Assemblée valablement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. L'Assemblée Générale aura les pouvoirs qui lui sont expressément attribués par la Loi de 1915 ou par les Statuts.

- 9.2. Consentement du détenteur de l'Action Illimitée en ce qui concerne les résolutions de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale ne peut adopter aucune résolution sans le consentement du détenteur de l'Action Illimitée
- 12. Assemblée Générale annuelle des actionnaires autres Assemblées Générales. L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 10:30. Si ce

jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'Assemblé Générale peut se tenir à l'étranger si le Gérant constate que des circonstances exceptionnelles l'exigent. Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

13. Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote.

13.1 Droit et obligation de convoquer une Assemblée Générale



Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Gérant ou par le conseil de surveillance de la Société (le Conseil de Surveillance), le cas échéant. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois si des actionnaires représentant un dixième du capital social l'exigent par écrit, en précisant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée à la Société au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

13.2 Procédure de convocation d'une Assemblée Générale

Pour chaque Assemblée Générale, les avis de convocation doivent contenir l'ordre du jour et doivent être publiés deux fois à 8 (huit) jours d'intervalle au moins, et 8 (huit) jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial ainsi que dans un journal luxembourgeois.

Les avis de convocation envoyés par lettres missives sont adressés 8 (huit) jours avant l'assemblée aux actionnaires en nom. L'accomplissement de cette formalité ne doit pas être justifié.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale tel que déterminé par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance, le cas échéant, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable. En outre, si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et acceptent à l'unanimité de déterminer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable du Gérant ou du Conseil de Surveillance, le cas échéant.

13.3 Droits attachés aux actions

Chaque action confère une voix à son détenteur.

13.4 Conditions de quorum et de majorité, et nouvelle convocation d'une Assemblée Générale en cas de quorum non atteint

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés, aucun quorum de présence n'étant requis.

Toutefois, les décisions visant à modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social (le Quorum de Présence) et dont l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si le Quorum de Présence n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces publiées deux fois, à 15 (quinze) jours d'intervalle au moins et 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La deuxième Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées à chacune des Assemblées Générales.

Pour le calcul de la majorité concernant toute résolution d'une Assemblée Générale, les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire s'est abstenu de voter, a voté blanc ou nul ou n'a pas pris part au vote, ne sont pas prises en compte. Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime exprimé par un vote des actionnaires et des obligataires.

13.5 Participation par procuration

Chaque actionnaire peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

13.6 Vote par correspondance

Les actionnaires peuvent voter par écrit au moyen d'un formulaire, à condition que les formulaires portent (i) les noms, prénoms, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) la mention des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation ainsi que les projets de résolutions relatifs à chaque point de l'ordre du jour, et (iv) le vote (approbation, refus, abstention) pour chaque projet de résolution relatif aux points de l'ordre du jour. Pour pouvoir être pris en compte, les formulaires originaux devront être reçus par la Société 24 (vingt-quatre) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

13.7 Participation à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à ladite réunion.

13.8 Bureau



Les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

13.9 Procès-verbaux et copies certifiées des réunions de l'Assemblée Générale

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le Gérant.

Chapitre IV. Gérance

14. Administration de la Société.

14.1 Pouvoirs du Gérant

La Société sera gérée par un gérant unique, étant le détenteur de l'Action Illimitée ou pas.

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Gérant.

14.2 Nomination et révocation du Gérant

Le Gérant sera nommé par l'Assemblée Générale et peut être révoqué être révoqué par l'Assemblée Générale conformément à l'article 11.2. L'Assemblée Générale peut aussi déterminer les termes de son mandat.

14.3 Aucune Rémunération du Gérant

Le Gérant ne recevra aucune rémunération de la Société.

14.4 Pas de dissolution de la Société

La Société ne sera pas automatiquement liquidée suite à

- (i) la dissolution ou la faillite du Gérant;
- (ii) le décès du Gérant;
- (iii) le Gérant n'a plus la capacité ni le pouvoir légal d'agir de façon permanente; ou
- (iv) la révocation du Gérant.

15. Délégation de pouvoirs.

15.1 Gestion journalière

Le Gérant peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être actionnaires ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

15.2 Délégation de pouvoirs pour l'exercice de certaines missions

Le Gérant est aussi autorisé à nommer une personne pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

16. Signatures autorisées.

16.1 Pouvoir de signature du Gérant

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant.

16.2 Pouvoirs spécifiques

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société (en ce compris à l'égard de la gestion journalière), et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

17. Indemnisation. La Société doit indemniser le Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour les dépenses raisonnablement contractées par lui en rapport avec toute action, tout procès ou toute procédure dans laquelle il serait impliqué en raison de ses fonctions actuelles ou antérieures de Gérant de la Société, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de faute lourde ou de faute intentionnelle visàvis de personnes autres que la Société.

18. Conseil de Surveillance - Réviseur d'entreprises agréé/cabinet de révision agréé.

18.1 Conseil de Surveillance

Les opérations de la Société sont contrôlées par au moins trois commissaires qui formeront le Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant dans les matières déterminées par le Gérant et peut autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les Statuts, sortent des pouvoirs du Gérant.

18.2 Nomination et révocation des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Les membres du Conseil de Surveillance en fonction peuvent être révoqués à tout moment, ad nutum, par l'Assemblée Générale.



18.3 Président

Le Conseil de Surveillance nomme un président parmi ses membres. Le président préside toutes les réunions du Conseil de Surveillance. En son absence, le autres membres du Conseil de Surveillance nomment un autre président pro tempore qui préside ladite réunion, au moyen d'un vote à la majorité simple des commissaires présents ou représentés à la réunion.

18.4 Procédure de convocation d'une réunion du Conseil de Surveillance

Les réunions du Conseil de Surveillance sont convoquées par le président ou par deux membres du Conseil de Surveillance, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance est donné à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant le jour et l'heure prévus pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Surveillance.

La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil de Surveillance et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil de Surveillance. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil de Surveillance se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

18.5 Participation par procuration

Tout membre du Conseil de Surveillance peut se faire représenter à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des procurations à la réunion du Conseil de Surveillance.

18.6 Participation par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les membres du Conseil de Surveillance participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les membres du Conseil de Surveillance peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil de Surveillance tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil de Surveillance tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

18.7 Procédure

(a) Conditions de quorum et de majorité

Le Conseil de Surveillance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres présents ou représentés. Si un membre du Conseil de Surveillance s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non-participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

(b) Participation par procuration

Un membre du Conseil de Surveillance peut représenter plusieurs membres du Conseil de Surveillance en vertu d'une procuration, à condition toutefois que deux membres du Conseil de Surveillance au moins soient présents à la réunion.

18.8 Résolutions écrites

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une résolution du Conseil de Surveillance peut également être prise par écrit, en cas d'urgence ou si des circonstances exceptionnelles le requirièrent. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par chaque membre du Conseil de Surveillance manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

18.9 Signature des procès-verbaux

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance sont signés par le président, ou en son absence le président pro tempore qui préside la réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signées par le président ou le président pro tempore ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

18.10 Réviseur d'entreprises agrée ou cabinet de révision agréé

Toutefois, aucun Conseil de Surveillance ne sera constitué si, au lieu de constituer un Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés ou cabinets de révision agréés afin de procéder à l'audit des comptes annuels de la Société conformément à la loi luxembourgeoise applicable. Le ou les réviseur(s)



d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions des contrats de prestation de services conclus entre ces derniers et la Société. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) ne peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale que pour de juste motifs.

Chapitre V. Année sociale, Allocation des profits

19. Exercice social. L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

20. Comptes annuels.

20.1 Responsabilité du Gérant

Le Gérant dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

20.2 Soumission des comptes annuels au Conseil de Surveillance

Au plus tard 1 (un) mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Gérant soumet les comptes annuels ainsi que le rapport du Gérant et tous autres documents afférents prescrits par la loi à l'examen du Conseil de Surveillance (le cas échéant), qui rédige un rapport sur cette base.

20.3 Consultation des documents au siège social

Les comptes annuels, le rapport du Gérant, le rapport du Conseil de Surveillance ou du/des réviseur(s) d'entreprises agréé(s)/cabinet(s) de révision agréé(s), selon le cas, ainsi que tous les autres documents requis par la loi sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents y sont mis à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

21. Affectation des résultats.

21.1 Affectation à la réserve légale

Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

21.2 Affectation des résultats par l'Assemblée Générale annuelle

L'Assemblée Générale décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à l'article 21.1.

21.3 Dividendes intérimaires

Le Gérant peut décider de déclarer un dividende intérimaire sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915.

21.4 Paiement des dividendes

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Gérant et doivent être payés aux lieux et dates déterminés par le gérant, dans les limites de toute décision prise à ce sujet par l'Assemblée Générale (le cas échéant).

Les dividendes peuvent être payés en nature au moyen d'actifs de toute nature, et ces actifs doivent être évalués par le Gérant selon les méthodes d'évaluation déterminés à sa seule discrétion.

22. Dissolution et liquidation.

22.1 Principes applicables à la dissolution et la liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que stipulé à l'Article 13.4. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par délibération de l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

22.1 Distribution du boni de liquidation

La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti de manière égale aux détenteurs des parts sociales, au pro-rata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.



Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera aujourd'hui et se clôt le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les Souscripteurs, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent qu'ils souscrivent au moyen d'un apport en numéraire aux dix-huit mille (18.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société et pour un prix prix de souscription total de quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR) de la façon suivante:

- 1) L'Actionnaire Limité souscrit aux mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (1.799) Actions Limitées, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de quarante-quatre mille neuf cent soixante-quinze euros (44.975,- EUR); et
- 2) L'Actionnaire Illimité souscrit à une (1) Action Illimitée ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de vingt-cinq euros (25,- EUR),

de sorte que le montant de quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR) payé par les Souscripteurs est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 (le paragraphe (2) de l'article 26-1 n'étant pas applicable, aucun apport autre qu'en numéraire n'ayant été effectué à la constitution de la Société) de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les Souscripteurs, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, ont tenu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société et ont adopté, par un vote à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1. L'Actionnaire Illimité est nommé en tant que Gérant pour une durée illimitée;
- 2. KPMG Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre de commerce et des société de Luxembourg sous le numéro B149133, ayant son siège social au 9 Allée Scheffer, L-1510 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) est nommé en tant que réviseur d'entreprise agréé jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de l'année financière se terminant le 31 Décembre 2014; et
 - 3. le siège social de la Société est établi au 46 A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des mandataires des Souscripteurs, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mandataires des Souscripteurs et en cas de distorsions entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite aux mandataires des Souscripteurs, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les mandataires des Souscripteurs ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 janvier 2014. Relation: EAC/2014/1089. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014033123/821.

(140036775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Kalidad Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 184.870.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of February.

Before Maître Marc LECUIT, notary residing at Beringen/Mersch (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his colleague Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, who last named shall remain depositary of the present deed.



There appeared:

Bright Global S.A., a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, with registered office at Po Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registar of the Companies of the British Virgin Islands under number 149597,

represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name of KALIDAD INVEST S.A. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. Where the single director or the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the director(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.



II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of three hundred and ten (310) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of share-holders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.
- 6.2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
- 6.3. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.
- 6.4. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.5. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

- 7.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company, divided into two classes: class A directors and class B directors. They will be elected for a period of time which cannot exceed six (6) years and will be reelected. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.
- 7.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six years from the date of his election. A director may be removed with or without cause and/ or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.
- 7.3. If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.
- 7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.

Art. 8. Powers of the board of directors.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single director or, as the case may be, the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the single director or, as the case may be, by the board of directors, or in accordance with article 10.1 of the Articles.
- 8.3. The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.



Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.
- 9.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.
- 9.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.
- 9.4. No such written notice is required if all members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.
- 9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.
- 9.6. The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and among whom a class A director and a class B director imperatively. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).
- 9.7. Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.
- 9.8. Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.
- 9.9. In the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of directors, such director shall make known to the board of directors of the Company such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes. In case the Company is managed by a single director, such director shall only mention his conflicting interest to the shareholder.
- 9.10. The provisions of article 9.9 of these Articles do not apply when the decisions of the single director or of the board of directors relate to the day to-day operations of the Company and are at arm's length terms.
- 9.11. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 10. Representation.

- 10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single director, or, in case the Company is managed by a board of directors, by the joint signatures of any class A director and any class B director of the Company.
- 10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3.of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the directors.

- 11.1 The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.
- 11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and



expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

- 12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.
- 12.2. Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.
 - 12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.
- 12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

- 13.1. The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.
- 13.2. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.
- 13.3. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.
- 13.4. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.
- 13.5. Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 13.6. Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.
- 13.7. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.
- 13.8. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.
- 13.9. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.



V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.

- 14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.
- 14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single director or, as the case may be, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.
- 14.3 The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.
- 14.4 The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Wednesday of June of each year at 10.00 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.
- 14.5 The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the single director or the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 15. Statutory/External auditor.

- 15.1. The operations of the Company shall be supervised by one or "commissaire(s)" or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The "commissaire(s)" /external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.
- 15.2. The "commissaire(s)" /external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of profits.

- 16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.
- 16.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.
- 16.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the single director, or as the case may be, the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director or the board of directors of the Company.
- 16.4. The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

- 17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 18. General provision. Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2014.

Subscription - Payment

Thereupon, Bright Global S.A., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the three hundred and ten (310) shares in registered form, with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, and to pay them up by



way of a contribution in cash amounting to seven thousand seven hundred fifty euro (EUR 7,750) representing twenty-five per cent (25%) of the share capital.

The amount of seven thousand seven hundred fifty euro (EUR 7,750) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,775.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company which will be held in respect of the annual accounts ending December 31, 2018:

Class A director:

- Mr. Patrick MOINET, born in Bastogne (Belgium) on June 6, 1975 residing at 156, rue Albert Unden L-2652 Luxembourg.

Class B directors:

- Mr. Benoît BAUDUIN, born in Messancy (Belgium) on March 31, 1976, with professional address at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg; and
- Mr. Livio GAMBARDELLA, born in Terlizzi (Italy) on December 2, 1975, with professional address at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.
- 2. The limited liability company REVICONSULT S.à r.l., with registered office at 24, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register number B 139013 is appointed as auditor (commissaire) of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company which will be held in respect of the annual accounts ending December 31, 2018.
 - 3. The registered office of the Company is set at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt février,

Pardevant Maître Marc LECUIT notaire de résidence à Beringen/Mersch, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier nommé, restera dépositaire de la minute.

A comparu:

Bright Global S.A., une société de droit des lles Vierges Britanniques avec siège social Po Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistré au Territory of the British Virgin Islands sous le numéro 149597, représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 ^{er} . **Dénomination**. Il est formé une société anonyme sous la dénomination KALIDAD INVEST S.A. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).



Art. 2. Siège Social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces évènements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.
- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.
- 4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.
- 5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

- 6.1. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.
- 6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.
- 6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.



- 6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.
- 6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

- 7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, divisé en administrateur de classe A et administrateur de classe B. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.
- 7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.
- 7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.
- 7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.
- 8.3. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.
- 9.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.
- 9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.
- 9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.
- 9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un



administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

- 9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, et parmi eux au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).
- 9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.
- 9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, telex, facsimilé ou courrier électronique.
- 9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.
- 9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.
- 9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 10. Représentation.

- 10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B de la Société.
- 10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs.

- 11.1. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.
- 11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.
- 11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.



IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

- 12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.
- 12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.
 - 12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.
- 12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

- 13.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts 13.2. Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.
- 13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.
- 13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.
- 13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.
- 13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.
- 13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.
- 13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibèrera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.
- 13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Supervision

Art. 14. Exercice Social et assemblée générale annuelle.

- 14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1 ^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.
- 14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.



- 14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de juin de chaque année à 10h00 du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.
- 14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 15. Commissaire aux comptes / réviseur d'entreprises.

- 15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.
- 15.2. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des Bénéfices.

- 16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.
- 16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.
- 16.3. Les dividendes devront être payés aux lieu et place déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.
- 16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

- 17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.
- 17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

Disposition générale

Art. 18. Disposition générale. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Sur ces faits, Bright Global S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux trois cent dix (310) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, et de les libérer par un apport en numéraire d'un montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) représentant vingt-cinq pour cent (25%) du capital social.

Le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à 1.775,-EUR



Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière se finissant au 31 décembre 2018:

Administrateur de classe A:

- Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique), demeurant au 156, rue Albert Unden L-2652 Luxembourg.

Administrateurs de classe B:

- Monsieur Benoît BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;
- Monsieur Livio GAMBARDELLA, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi (Italie), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.
- 2. La société à responsabilité limitée REVICONSULT S.à r.l., avec siège social au 24, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg numéro B 139013 est nommé commissaire de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière se finissant au 31 décembre 2018.
 - 3. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Marc LECUIT.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 février 2014. Relation GRE/2014/800. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 28 février 2014.

Référence de publication: 2014032960/645.

(140037179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

PREMF Debt Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 184.876.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twelth of February.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

UBS MC General Partner - UBS PREMF Limited, a company organised and existing under the law of England and Wales, with registered office at 21, Lombard Street, London, EC3V 9AH, United Kingdom, registered with the English Companies House under number 08801939, acting as general partner of UBS Participating Real Estate Mortgage LP, a limited partnership organised and existing under the law of England and Wales, with registered office at 21, Lombard Street, London, EC3V 9AH, United Kingdom, registered with the English Companies House under number LP015641 (the "Founding Shareholder"),

here represented by Frank Przygodda (the "Representative"), by virtue of a power of attorney, which, after having been signed ne varietur by the Representative and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Founding Shareholder, represented by the Representative, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which he declared to establish.



ARTICLES OF INCORPORATION

Form, name, registered office, object, duration

1. Form.

- 1. There is hereby established by a single founding member, a company in the form of a private limited company ("société à responsabilité limitée") (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Luxembourg Civil Code, as amended, and the present articles of incorporation (the "Articles").
- 2. The Company has initially one sole shareholder. The Company may, however, at any time be composed of any number of shareholders not exceeding forty (40).

2. Company name.

1. The Company exists under the name "PREMF Debt Holdings S.à r.l.".

3. Registered office.

- 1. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg.
- 2. The Management is authorised to change the address of the Company's registered office within the municipality of the Company's registered office.
- 3. In the event that, in the opinion of the Management, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.
- **4. Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form what-soever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the financing, administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. The Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

5. Duration. The Company is established for an indefinite period of time.

Share Capital, Transfer of Shares

6. Share capital.

- 1. The share capital of the Company amounts to GBP 12,500 (twelve thousand and five hundred Pounds Sterling), divided into 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares, each with a par value of GBP 1 (one Pound Sterling).
- 2. In addition to the share capital, the shareholder(s) of the Company (the "Shareholder(s)") may decide to set up a share premium account. Any premium paid on shares in addition to the par value must be transferred into this share premium account. The funds of the share premium account may be used by the Company to redeem the Company's own shares from Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.
- 3. In addition to the share capital and share premium account, the Company may maintain a capital contribution account 115 (compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») on which the Company shall allocate any



capital contributions to the Company which will be made without issue by the Company of any new shares in consideration for the relevant contribution.

- 4. The share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by the Shareholders in accordance with these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to any amendment of these Articles.
 - 5. The Company may only acquire its own shares for the purpose of and subject to their immediate cancellation.

7. Shares.

- 1. All shares will be and remain in registered form.
- 2. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions adopted by the Shareholders.
- 3. Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.
- 4. Each share of the Company is indivisible vis à vis the Company. Co-owners of shares must be represented by a common representative vis à vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the share until a common representative has been notified by the co-owners to the Company in writing or by fax.

8. Transfer of shares.

- 1. The shares may be transferred freely amongst the Shareholders.
- 2. Where the Company has a sole Shareholder, such Shareholder may freely transfer his/her/its shares.
- 3. Where the Company has several Shareholders, any transfer of shares to third parties requires the consent of the Shareholders representing at least three quarters of the issued share capital.
- 4. Any transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. No transfer of shares is binding vis à vis the Company or vis à vis third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Management; auditor

9. Managers.

- 1. The Company shall be managed by one or several managers, whether Shareholders or not (the "Manager(s)").
- 2. The majority of Managers appointed shall professionally residing in the Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg Resident"). If only one Manager has been appointed he/she shall be Luxembourg Resident.
- 3. The Manager(s) are appointed by the Shareholders who determine (i) their number, (ii) their remuneration and (iii) the limited or unlimited duration of their mandate.
- 4. The Manager(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected and may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders.
- 5. Even after the term of their mandate, the Manager(s) are not entitled to disclose confidential information of the Company or any Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

10. Board of Managers.

- 1. Where more than one Manager has been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board").
- 2. The Board will appoint one Manager as chairman (the "Chairman of the Board").
- 3. The Board may also appoint a secretary, whether a Manager or not, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders.

11. Powers of Management.

- 1. The Manager or the Board (as applicable) (the "Management") is vested with powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of an administrative or a disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg to the Shareholders fall within the competence of the Management.
 - 2. The Management may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.
- 3. The Management may confer certain specific powers and/or special mandates, including the representation of the Company vis-à-vis third parties to one or several Manager(s), Shareholder(s) or third person(s), any of these acting either alone or jointly, on matters and transactions that have been previously approved by the Management.

12. Meetings of the Board and Written Decisions.

- 1. The Board will meet upon the request of any two or more Board members.
- 2. The Board will meet at least annually in the Grand Duchy of Luxembourg and at such other times as is necessary to consider and/or approve any strategic decisions in relation to the Company. Any meeting will be held in the Grand Duchy of Luxembourg and a majority (both in terms of voting power and headcount) of Managers who are to attend these meetings should attend physically in the Grand Duchy of Luxembourg.



- 3. Board members physically present in the United Kingdom may not participate in any Board meetings of the Company.
- 4. The Chairman of the Board will inform each Board member of place, date, time and agenda of the meeting by written notice or e-mail. Such notice must be received by the Board members at least twenty-four hours prior to the meeting. No separate notice is required for meetings held at places, dates and times specified in a time schedule previously adopted by a decision of the Board and in cases of urgency.
- 5. The notice requirement may be waived by unanimous consent by all Board members at the meeting of the Board or otherwise.
- 6. The Chairman of the Board will preside at all Board meetings. In her/his absence the Board may appoint another Board member as Chairman of the Board pro tempore by vote of the majority of the Managers present or represented at such meeting.
- 7. Board members may act at any Board meeting by appointing another Board member in writing as her/his representative
- 8. Board members may participate in a Board meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.
- 9. The quorum for Board meetings is the presence or representation at the relevant Board meeting of a majority of the Board members holding office. Managers which are not Luxembourg Resident will not be counted when calculating the quorum.
- 10. Decisions of the Board are taken by a majority of the votes of the Board members present or represented at the relevant Board meeting. The Chairman of the Board has no casting vote.
- 11. The minutes of Board decisions must be drawn up in the Grand Duchy of Luxembourg and signed by all Board members present at the relevant meeting. Board minutes should be comprehensive in noting any matters discussed and shall record start and end times, location and the names of those attending. Any powers of attorney will remain attached to the minutes.
- 12. A written decision signed by all Managers is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in either a single document signed by all Managers or in several separate documents all with the same content each of them signed by one or several Managers.
- 13. Where only one Manager has been appointed, such Manager must draw up minutes of his/her decisions in writing and sign these.

13. Representation of the Company.

- 1. In principle, all material contracts and documents will be signed in the Grand Duchy of Luxembourg in accordance with this section 13.
- 2. Where only one Manager has been appointed, the Company will be bound vis à vis third parties by the sole signature of that Manager.
- 3. Where the Company is managed by a Board, the Company will be bound vis à vis third parties by the joint signatures of two Board members of which at least one shall be Luxembourg Resident.

14. Conflict of Interests.

- 1. No contract or other business between the Company and another company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that one or several duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, (i) has a personal interest in, or (ii) is a duly authorised representative and/or shareholder of the said other company or firm (the "Conflicted Representative").
- 2. Except as otherwise provided for hereafter, the Conflicted Representative shall not be automatically prevented from participating in the deliberations or voting on any such transaction, contract or other business. For all contracts or other business not (i) falling within the scope of the day-to-day management of the Company, (ii) being concluded in the Company's ordinary course of business and (iii) being concluded at arm's length, the Conflicted Representative shall inform the Board of any such personal interest and shall not deliberate or vote on any such transaction or other business, and the Shareholders shall be notified of such transaction or other business and the Conflicted Representative's interest therein.
- 3. If the Conflicted Representative is the sole Manager of the Company, the relevant contract or other business not (i) falling within the scope of the day-to-day management of the Company, (ii) being concluded in the Company's ordinary course of business and (iii) being concluded at arm's length shall be approved by the General Meeting of Shareholders or the Sole Shareholder (as the case may be).

15. Indemnification of Managers.

1. The Company will indemnify its Manager(s), and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred in connection with any action, suit or proceeding to which the Manager (s) is/(are) party for being or having been Manager(s) of the Company or, at the request of the Company, of any other



company of which the Company is a shareholder or creditor if and to the extent they are not entitled to indemnification by such other company.

- 2. Indemnification will only be provided if and to the extent the Manager(s) is/(are) not finally adjudged in an action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.
- 3. In the event of a settlement, indemnification will only be provided if and to the extent the Company is advised by its legal counsel that the Manager(s) did not commit a breach of his/her duties.
- 4. The foregoing right of indemnification does not exclude other rights to which the Manager(s) and, if applicable its/ (their) successors, heirs, executors and administrators may be entitled.

16. Audit.

- 1. If no approved statutory auditor (réviseur d'entreprise agréé) is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, the Company's annual accounts are to be audited by one or more supervisory auditors (commissaires), which can either be one or several Shareholders or third persons.
- 2. If no approved statutory auditor (réviseur d'entreprise agréé) is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has twenty-five (25) or less Shareholders, the Shareholders may decide, without being obliged to do so, to have the annual accounts audited by one or more supervisory auditors (commissaires), being either Shareholders or third persons.
- 3. The supervisory auditor(s) shall be appointed by the Shareholders who shall determine the (i) number of supervisory auditors, (ii) remuneration of the supervisory auditor(s) and (iii) duration of the mandate of the supervisory auditor(s). The supervisory auditor(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders.

Shareholders

17. Shareholders' Resolutions.

- 1. The Shareholders decide by passing resolutions either in Shareholders' meetings or, subject to the limitations set forth in these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by written resolutions.
 - 2. One vote is attached to each share, except as otherwise provided for by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.
- 3. Any amendment to the Articles must be approved by (i) the majority of Shareholders in number and (ii) three-quarters of the issued share capital, except as otherwise required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or by the Articles.
- 4. All other Shareholders' resolutions will be taken by Shareholders representing more than half of the issued share capital of the Company, except as otherwise required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or by the Articles. In case the quorum is not reached at the first meeting, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of issued share capital represented.

18. Written Resolutions.

- 1. If the Company has twenty five (25) or less Shareholders, the Shareholders' resolutions do not have to be passed in Shareholders' meetings but may also be passed by written resolution.
- 2. The text of resolutions to be adopted by written resolution will be sent to the Shareholders in writing by the Management by registered letter, letter, e-mail or fax. Shareholders are under the obligation to cast their vote and send it back to the Management of the company by registered letter, letter, e-mail or fax within fifteen (15) days as from the receipt of the letter. Any votes not cast within this time frame will be considered as having abstained from voting.
- 3. The formal requirements set forth in para. The text of resolutions to be adopted by written resolution will be sent to the Shareholders in writing by the Management by registered letter, letter, e-mail or fax. Shareholders are under the obligation to cast their vote and send it back to the Management of the company by registered letter, letter, e-mail for passing written Shareholders' resolutions may be waived by unanimous written resolution of all Shareholders in the relevant written resolution or otherwise.

The formal requirements set forth in para. The text of resolutions to be adopted by written resolution will be sent to the Shareholders in writing by the Management by registered letter, letter, e-mail or fax. Shareholders are under the obligation to cast their vote and send it back to the Management of the company by registered letter, letter, e-mail for passing written Shareholders' resolutions do not apply if the Company has only one Shareholder. All resolutions adopted by a sole Shareholder must, however, be documented in writing and signed by the sole Shareholder.

4. Any copies or extracts of the written Shareholders' resolutions shall be certified by the Management.

19. Shareholders' meetings (annual and extraordinary).

1. An annual Shareholders' meeting needs only be held if the Company has more than twenty-five (25) Shareholders. In that case, such annual Shareholders' meeting shall be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting on 25 June of any given year at 11:00 a.m.. If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.



- 2. Extraordinary Shareholders' meetings are convened in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by notice of the Management, the auditor(s) of the Company or the Shareholder(s) representing at least half of the issued share capital of the Company.
- 3. A Shareholders' meeting may only be held abroad if, in the opinion of the Management, this should be necessary due to circumstances of force majeure.
- 4. The notice convening the Shareholders' meeting and indicating its place, date, time and agenda shall be sent to the Shareholders at least eight (8) days prior to the Shareholders' meeting. If all Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting, they may state that they have been informed about the agenda of the meeting and waive the aforesaid requirement of prior notice.
 - 5. Any duly constituted Shareholders' meeting represents the Shareholders of the Company.
- 6. If the Company has only a sole Shareholder, this sole Shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders by applicable law and these Articles. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915, as amended from time to time, are not applicable to that situation.

20. Procedure at Shareholders' meetings.

- 1. A Shareholder may act at a Shareholders' meeting by appointing a representative, who does not have to be a Shareholder, in writing or by fax.
- 2. Shareholder(s) may participate in a Shareholders' meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.
- 3. The Management may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a Shareholders' meeting.
- 4. The Chairman of the Board, or in his/her absence, any other person designated by the Shareholders will preside at each Shareholders' meeting (the "Chairman of the Shareholders' Meeting").
- 5. The Chairman of the Shareholders' Meeting will appoint a secretary. The Shareholders will appoint one or several scrutineer(s). The Chairman of the Shareholders' meeting together with the secretary and the scrutineer(s) form the bureau of the general meeting (the "Bureau").
- 6. An attendance list indicating (i) name of the Shareholders, (ii) number of shares held by them and, if applicable, (iii) name of the representative, must be drawn up and signed by the members of the Bureau.
 - 7. Minutes of the resolutions of the Shareholders'meeting shall be drawn up and signed by the Bureau.
 - 8. Copies or extracts of the minutes of the Shareholders' meeting shall be certified by the Management.

Financial year, distributions of earnings and bank accounts

21. Financial year.

1. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December.

22. Approval of financial statements

- 1. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Management will draw up the annual accounts of the Company in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. The Management will submit the annual accounts of the Company to the company's auditor(s), if any, for review and to the Shareholders for approval.
- 3. Each Shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.
- 23. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. This allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. The Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. The reserve can be used in whole or in part to (i) absorb existing losses, if any, (ii) put into a reserve or provision, (iii) carry it forward to the next following financial year or (iv) be distributed to the Shareholders as a dividend.
- **24. Interim dividends.** The Management is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Dissolution, liquidation

25. Dissolution and liquidation.

1. The dissolution of the Company may be resolved by its Shareholders with the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.



- 2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the Shareholders determining powers and compensation of the liquidator(s).
- 3. After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the Shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

26. Bank Accounts.

- 1. In principle, any bank accounts of the Company will be maintained in the Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. In principle, any signatory for any bank account of the Company will be a Manager and will have the appropriate power to authorize payments without the approval of any Manager professionally residing outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

Applicable Law

27. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined by the applicable law.

Subscription and payment

Thereupon, the Founding Shareholder, represented by the Representative, declared to subscribe to and to fully pay in cash all the 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares with a par value amount of GBP 1 (one Pound Sterling) each issued by the Company.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in articles 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended by article 1832 of the civil code, as amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the present date and end on 31 December 2014.

Extraordinary shareholders'meeting

The Founding Shareholder, represented by the Representative, in its capacity as sole shareholder of the Company, thereupon passed the following shareholders'resolutions:

The number of Managers is set at 2 (two) and the following persons are appointed as Managers of the Company for an unlimited period:

- Frank Przygodda, private employee, born on February 28, 1968 in Bochum, Germany, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
- Maximilien Dambax, private employee, born on February 2, 1981 in Tarbes, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office of the Company shall be 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand seven hundred euros.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

This document was read to the Representative, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence.

This original deed was then signed by the Representative together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douze février.

Par devant nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg)

A COMPARU:

UBS MC General Partner - UBS PREMF Limited, une société régie par les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 21, Lombard Street, London, EC3V 9AH, United Kingdom, enregistrée au registre de commerce et des sociétés anglais sous le numéro 08801939, agissant en tant qu'associé commandité de UBS Participating Real Estate Mortgage LP, une association régie par les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 21, Lombard Street, London, EC3V 9AH, United Kingdom, enregistrée au registre de commerce et des sociétés anglais sous le numéro LP015641 («l'Associé Fondateur»),



ici représentée par Frank Przygodda (le «Représentant»), en vertu d'une procuration, qui, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le Représentant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé Fondateur, représenté par le Représentant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée (société à responsabilité limitée) qu'il déclare constituer.

STATUTS

Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

1. Forme.

- 1. Il est formé par un seul membre fondateur une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par l'Acte du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifié (l'«Acte»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).
- 2. La Société compte initialement un associé unique. La Société peut toutefois, à tout moment, être composée d'un nombre d'associés n'excédant pas quarante (40).

2. Dénomination de la Société.

1. La Société adopte la dénomination «PREMF Debt Holdings S.à r.l.».

3. Siège social.

- 1. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg.
- 2. La Gérance est autorisée à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la municipalité du siège social de la Société.
- 3. Au cas où la Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, elle pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.
- **4. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. La Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social. La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre licence.

5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Capital social, transfert des parts sociales

6. Capital social.

1. Le capital social de la Société est fixé à GBP 12.500 (douze mille cinq cents Livres Sterling), divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune.



- 2. En plus du capital social l'/les, associés(s) de la Société (l'«Associé» ou les «Associés») peuvent décider d'établir un compte de prime d'émission. Toutes les primes payées sur des parts sociales en plus de la valeur nominale doivent être transférées à ce compte prime d'émission. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé par la Société pour racheter les propres parts sociales de la Société par les Associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale,
- 3. En plus du capital social et du compte prime d'émission, la Société peut tenir un compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» sur lequel la Société allouera toutes contributions en capital à la Société qui s'effectuera sans que la Société de nouvelles actions en contrepartie de la contribution appropriée.
- 4. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par les Associés conformément aux présents Statuts et aux lois du Grand-Duché du Luxembourg applicables à toute modification des présents Statuts.
- 5. La Société peut uniquement acquérir ses propres parts sociales aux fins de et sous réserve de leur annulation immédiate.

7. Parts sociales.

- 1. Toutes les parts sociales sont et resteront nominatives.
- 2. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions des Associés.
- 3. Chaque part sociale confère à son propriétaire une voix, sous réserve des limitations imposées par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.
- 4. Chaque part sociale de la Société est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés aux parts sociales jusqu'à ce qu'un mandataire commun ait été notifié par les propriétaires à la Société par écrit ou fac-similé.

8. Transfert des parts sociales.

- 1. Les parts sociales peuvent être librement cédées entre les Associés.
- 2. Lorsque la Société a un Associé unique, cet Associé peut transférer ses parts sociales librement.
- 3. Lorsque la Société est composée de plusieurs Associés, tout transfert de parts sociales à des tiers requiert l'agrément des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 4. Le transfert de parts sociales doit être formalisé par acte notarié ou par acte sous seing privé. Un tel transfert de parts sociales n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'il ait été signifié à la Société ou accepté par elle conformément aux règles sur le transfert de créances en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier de l'article 1690 du Code Civil.

Gérance; Commissaire aux comptes

9. Gérants.

- 1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non Associés (le(s) «Gérant(s)»).
- 2. La majorité des Gérants nommés devra demeurer professionnellement au Grand-Duché de Luxembourg ("Résidant Luxembourgeois"). Si un seul gérant sera nommé il devra être Résidant Luxembourgeois.
- 3. Le(s) Gérant(s) sont nommés par les Associés qui déterminent (i) leur nombre, (ii) leur rémunération et (iii) la durée limitée ou illimitée de leur mandat.
- 4. Le(s) Gérant(s) exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leur successeurs soient nommés. II(s) peut/peuvent être renommé(s) et révoqué(s) à tout moment par les Associés, avec ou sans motif.
- 5. Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, des informations confidentielles de la Société ou toute information concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

10. Conseil de Gérance.

- 1. Si plus d'un Gérant est nommé, les Gérants formeront un conseil de gérance (le «Conseil»).
- 2. Le Conseil choisira parmi ses membres un président (le «Président du Conseil»).
- 3. Le Conseil pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

11. Pouvoirs des Gérants.

- 1. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil (la «Gérance») est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts aux Associés sont de la compétence de la Gérance.
- 2. La Gérance peut également nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objectif.



3. La Gérance peut conférer certains pouvoirs spécifiques et/ou mandats spéciaux, notamment la représentation de la Société vis-à-vis des tiers à un ou plusieurs Gérant(s), Associé(s) ou tiers, agissant chacun soit seul ou conjointement, par rapport à des affaires et transactions qui ont été préalablement approuvées par la Gérance.

12. Réunions du Conseil et résolutions circulaires.

- 1. Le Conseil de Gérance se réunira à la demande d'au moins deux membres du Conseil de Gérance.
- 2. Le Conseil de Gérance se réunira au moins chaque année dans le Grand-Duché de Luxembourg et à tout autre moment jugé nécessaire de considérer et/ou approuver des décisions stratégiques par rapport à la Société. Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg et la majorité (en matière de droits de vote et effectifs) de Gérants qui ont à assister à ces réunions devront participer physiquement au Grand-Duché de Luxembourg.
- 3. Les membres du Conseil de Gérance résidant physiquement dans le Royaume-Uni ne peuvent pas participer à aucune des réunions du Conseil de Gérance.
- 4. Le Président du Conseil indiquera à chaque membre du Conseil le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion par convocation écrite ou par e-mail. Cette convocation devra être envoyée aux membres du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date, une heure et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil et/ou en cas d'urgence.
- 5. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord unanime de tous les membres du Conseil donné à la réunion ou autrement.
- 6. Le Président du Conseil présidera toutes les réunions du Conseil. En son absence, le Conseil désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à cette réunion un autre membre du Conseil en tant que Président pro tempore.
- 7. Tout membre du Conseil pourra se faire représenter aux réunions du Conseil en désignant par écrit un autre membre du Conseil comme son mandataire.
- 8. Les membres du Conseil peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.
- 9. Le quorum pour les réunions du Conseil est atteint par la présence ou la représentation à la réunion du Conseil en question d'une majorité des membres du Conseil en fonction. Les membres qui ne sont pas Résidant Luxembourgeois ne seront pas comptés pour le calcul du quorum.
- 10. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des votes des membres du Conseil présents ou représentés à la réunion. Le Président du Conseil n'a pas une voix prépondérante.
- 11. Les procès-verbaux des réunions du Conseil doivent être établis au Grand-Duché de Luxembourg et doivent être établies par écrit et signées par tous les membres du Conseil de Gérance présents ou représentés à la réunion pertinente. Les procès-verbaux des réunions du Conseil doivent être complets en notant tous les sujets abordés et devraient renseigner les heures de début et de fin, le lieu et les noms des personnes présentes. Toutes les procurations y seront annexées.
- 12. Une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants
- 13. Lorsqu'un seul Gérant a été nommé, ce Gérant doit établir des procès-verbaux de ses décisions par écrit et les signer.

13. Représentation de la Société.

- 1. En principe, tous les contrats importants devront être signés au Grand-Duché de Luxembourg, en accord avec cette section 13
- 2. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant.
- 3. Lorsque la Société est gérée par un Conseil, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux membres du Conseil desquels au moins un membre devra être Résidant Luxembourgeois.

14. Conflit d'intérêts.

- 1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, y inclus, sans s'y limiter, tout Gérant, (i) y auront un intérêt personnel, ou (ii) en seront des représentants valablement autorisés et/ou des associés de ces sociétés ou firmes (le «Représentant en Conflit»)
- 2. Sauf dispositions contraires ci-dessous, le Représentant en Conflit, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à une telle transaction ou contrat ou autre opération. Pour tout contrats ou autres opérations qui (i) ne tombent pas dans la cadre de la gestion journalière de la Société, (ii) conclus dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et (iii) dans des conditions contractuelles normales, le Représentant en Conflit en avisera le Conseil et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un



vote au sujet de cette transaction ou autre opération, et les actionnaires seront informés de cette transaction et autre opération ainsi que du conflit du Représentant en Conflit concernant cette transaction ou autre opération

3. Si le Représentant en Conflit est le Gérant unique de la Société, ladite transaction ou opération, autres que celles (i) tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, (ii) conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et (iii) dans des conditions contractuelles normales, devra être approuvée par l'assemblée des Associés ou l'Associé unique (selon le cas)

15. Indemnisation des Gérants.

- 1. La Société indemnisera son ou ses Gérant(s) et (le cas échéant) ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dommages et des dépenses raisonnables faites par celui/ceux-ci en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il/ils a/ont pu être partie en raison de sa/leur fonction passée ou actuelle de Gérant de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il/ils n'est/ne sont pas autorisé à être indemnisé(s).
- 2. L'indemnisation ne sera due que si le/les Gérant(s) ne sont pas condamnés lors d'une action, un procès ou une procédure pour grosse négligence ou faute grave.
- 3. En cas de règlement à l'amiable d'un conflit, des indemnités ne seront accordées que si et dans la mesure où la Société a reçu confirmation par son conseiller juridique que le/les Gérant(s) n'a/ont pas commis de violation à ses/leurs devoirs.
- 4. Le prédit droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits que le ou les Gérants concernés ou (le cas échéant) ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, peuvent revendiquer.

16. Commissaires.

- 1. Si aucun réviseur d'entreprise agréé n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, les comptes annuels de la Société seront audités par un ou plusieurs commissaire (s), Associé(s) ou non.
- 2. Si aucun réviseur d'entreprise agréé n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les Associés pourront, sans en être obligés, faire auditer les comptes annuels par un ou plusieurs commissaire(s), Associé(s) ou non.
- 3. Le(s) commissaire(s) sera/seront nommé(s) par les Associés qui détermineront (i) le nombre du/des commissaire (s), (ii) la rémunération du/des commissaire(s) et (iii) la durée du mandat du/des commissaire(s). Le(s) commissaire(s) resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par les Associés.

Associés

17. Résolutions des Associés.

- 1. Les Associés prennent leurs décisions en adoptant des résolutions soit lors de réunions d'Associés ou, sous réserve des limitations des présents Statuts et des lois du Grand-Duché de Luxembourg, par résolutions écrites.
- 2. Chaque part sociale donne droit à une voix, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.
- 3. Toute modification des Statuts devra être approuvée par (i) la majorité du nombre des Associés et (ii) les troisquarts du capital social émis, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts.
- 4. Toutes autres résolutions des Associés seront adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société émis, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts. Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint lors de la première réunion, les Associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées par une majorité des voix exprimées, indépendamment de la part du capital social émis représenté.

18. Résolutions écrites.

- 1. Si la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés ne devront pas nécessairement être adoptées lors de réunions mais pourront également être adoptées par voix circulaires.
- 2. Les résolutions à adopter par voix circulaire seront envoyées aux Associées par écrit par la Gérance par courrier recommandé, lettre, e-mail ou fac-similé. Les Associés ont l'obligation de voter et de renvoyer leur bulletin de vote à la Gérance de la Société par courrier recommandé, lettre, e-mail ou fac-similé endéans quinze (15) jours à compter de la réception de la lettre. Tous les votes non émis durant cette période seront considérés comme une abstention de vote.
- 3. Il est possible de déroger aux exigences énoncées au paragraphe The text of resolutions to be adopted by written resolution will be sent to the Shareholders in writing by the Management by registered letter, letter, e-mail or fax. Shareholders are under the obligation to cast their vote and send it back to the Management of the company by registered letter, letter, e-mail concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés par décision écrite unanime de tous les Associés dans une résolution écrite appropriée ou autrement.



Les exigences énoncées au paragraphe The text of resolutions to be adopted by written resolution will be sent to the Shareholders in writing by the Management by registered letter, letter, e-mail or fax. Shareholders are under the obligation to cast their vote and send it back to the Management of the company by registered letter, letter, e-mail concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés ne s'appliqueront pas si la Société ne compte qu'un Associé. Toutes les résolutions adoptées par un Associé unique devront, en revanche, être documentées par écrit et signé par l'Associé Unique.

4. Toutes les copies ou extraits des résolutions écrites des Associés devront être certifiées par la Gérance.

19. Assemblées (annuelle et extraordinaire) des Associées.

- 1. Il sera nécessaire de tenir une assemblée générale annuelle des Associés uniquement si la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés. Dans ce cas, l'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 25 juin de chaque année, à 11 heures. Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- 2. Les assemblées générales extraordinaires des Associés sont convoquées conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg par notification de la Gérance, de(s) commissaire(s) aux comptes de la Société ou de(s) Associé(s) représentant au moins la moitié du capital social émis de la Société.
- 3. Une assemblée d'Associés ne pourra uniquement être tenue à l'étranger si, selon la Gérance, cela est nécessaire dû à des circonstances de force majeure.
- 4. L'avis convoquant l'assemblée des Associés et indiquant son lieu, date, heure et ordre du jour sera envoyé au moins huit (8) jours avant l'assemblée des Associés. Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée des Associés, ils peuvent déclarer avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer à l'exigence de convocation préalable.
 - 5. Toute assemblée des Associés dûment constituée représente les Associés de la Société.
- 6. Si la Société ne compte qu'un Associé unique, cet Associé Unique exerce les pouvoirs accordés à l'assemblée générale des Associées par la loi applicable et les présents Statuts. Les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre, ne s'appliquent pas à cette situation.

20. Procédure lors des assemblées des Associés.

- 1. Un Associé peut prendre part à une assemblée des Associés en désignant par écrit ou fac-similé un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être Associé.
- 2. L'/les Associé(s) peut/peuvent participer à une assemblée des Associés par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux participants de communiquer entre eux de façon simultanée. Cette participation équivaut à une présence physique à la réunion.
- 3. La Gérance peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies pour participer à une assemblée des Associés.
- 4. Le Président du Conseil ou, en son absence, toute autre personne désignée par les Associés présidera chacune des assemblées des Associés (le «Président de l'Assemblée des Associés»).
- 5. Le Président de l'Assemblée des Associés désignera un secrétaire. Les Associés désigneront un ou plusieurs scrutateur(s). Le Président de l'Assemblée des Associés conjointement avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) formeront le bureau de l'assemblée générale (le «Bureau»).
- 6. Une liste de présence indiquant (i) le nom des Associées, (ii) le nombre de parts sociales qu'ils détiennent et, le cas échéant, (iii) le nom du représentant, sera rédigée et signée par les membres du Bureau.
 - 7. Les procès-verbaux des décisions de l'assemblée des Associés seront rédigés et signés par le Bureau.
 - 8. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée des Associés seront certifiés par la Gérance.

Exercice social, distributions des gains et comptes bancaires

21. Exercice social.

1. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

22. Approbation des comptes annuels.

- 1. A la fin de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et la Gérance établit les comptes annuels de la Société conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.
- 2. La Gérance soumettra les comptes annuels de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour revue et aux Associés pour approbation.
- 3. Tout Associé peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société tel que prévu par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.
- 23. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société. Les



Associés décideront de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. La réserve peut être utilisée intégralement ou en partie pour (i) absorber les pertes existantes, le cas échéant, (ii) être versée sur un compte de réserve ou de provision, (iii) être reportée au prochain exercice social ou (iv) être distribuée aux Associés en tant que dividende.

24. Dividendes intérimaires. La Gérance est autorisée à verser des dividendes intérimaires sur la base de comptes intérimaires actuels et à condition que ces comptes intérimaires montrent que la Société ait suffisamment de fonds disponibles pour une telle distribution.

Dissolution, liquidation

25. Dissolution et liquidation.

- 1. La Société peut être dissoute par une décision des Associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf disposition contraire des lois du Grand-Duché de Luxembourg.
- 2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s) nommé (s) par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.
- 3. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y inclus les taxes et frais de liquidation, l'actif net de la Société sera réparti équitablement entre tous les Associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

Loi applicable

26. Comptes bancaires.

- 1. En principe, tout compte bancaire de la Société sera ouvert au Grand-Duché du Luxembourg.
- 2. En principe, un signataire pour un compte bancaire de la Société sera un Gérant et aura les pouvoirs adéquats pour autoriser les payements sans l'accord d'un Gestionnaire non-Résident au Grand-Duché du Luxembourg.
- **27.** Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi applicable.

Souscription et libération

Suite à quoi, l'Associé Fondateur, représenté par le Mandataire, déclare souscrire à et payer en numéraire la totalité des 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling), chacune entièrement libérées par la Société.

La preuve de ce paiement a été fourni au notaire soussigné qui déclare que les conditions énoncées aux articles 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ont été remplies et témoigne expressément de leur accomplissement.

Dispositions Transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2014.

Assemblée générale extraordinaire

- L'Associé Fondateur, représenté par le Représentant, en sa qualité d'associé unique de la Société, a adopté les résolutions d'associés suivantes:
- 1. Le nombre de Gérants est fixé à 2 (deux) et les personnes suivantes sont nommées en tant que Gérants de la Société pour une durée illimitée:
- Frank Przygodda, employé privé, né le 28 février 1968 à Bochum, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Maximilien Dambax, employé privé, né le 2 février 1981 à Tarbes, France, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société est fixé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros.

Déclarations

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom de famille, son prénom, son statut ladite mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.



Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Signé: Przygodda, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 février 2014. Relation: RED/2014/362. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 février 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014033091/685.

(140037231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Monier Holdings GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.537.

I. Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration en date du 29 janvier 2014.

En date du 29 janvier 2014, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Gareth TURNER de son mandat d'administrateur-délégué de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Fabrice NOTTIN, né le 24 août 1978 à Paris, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 25, St George Street, W1S 1FS Londres, Royaume-Uni, en tant que nouvel administrateur-délégué de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2014.
- II. Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 17 février 2014

En date du 17 février 2014, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Pierre LEVI de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Karim SADDI, né le 27 février 1975 à Beyrouth, Liban, résidant à l'adresse suivante: 26 Alfriston Road, SW11 6NN Londres, Royaume-Uni en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'en 2020.

III. Mise à jour

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les Informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Pepijn DINANDT, administrateur et administrateur-délégué de la Société, a changé et doit désormais se lire comme suit:

- 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2014.

Monier Holdings GP S.A.

Signature

Référence de publication: 2014033411/31.

(140037588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

MYro S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 51, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.243.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à r.l.

19, rue de la Gare

L-3237 BETTEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2014033421/13.

(140037578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck